

# ACTION URGENTE

## IRAN. LA VIE DE LA LAURÉATE DU PRIX NOBEL DE LA PAIX INCARCÉRÉE EST EN GRAVE DANGER

Les autorités iraniennes mettent en danger la vie de la défenseure des droits humains Narges Mohammadi en la soumettant à la torture ou à des mauvais traitements, en lui refusant délibérément l'accès à des soins médicaux spécialisés, opportuns et adéquats. Elle a été victime d'une crise cardiaque le 24 mars 2026 à la prison de Zanjan, dans la province de Zanjan, et souffre de douleurs thoraciques, de variations de la tension artérielle, de maux de tête sévères, de vertiges, de nausées et d'une vision double depuis son incarcération injustifiée en décembre 2025. Pourtant, les autorités lui refusent les soins spécialisés et urgents dont elle a besoin dans un hôpital situé en dehors de la prison, à Téhéran.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

*Responsable du pouvoir judiciaire, Gholamhossein Mohseni Ejei,  
C/o Ambassade d'Iran auprès des Nations unies à Genève,  
Chemin du Petit-Saconnex 28,  
1209 Genève, Suisse*

*Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire,*

*La vie de **Narges Mohammadi**, lauréate du prix Nobel de la paix et défenseure des droits humains, est en grand danger car les autorités iraniennes, notamment celles chargées des poursuites, la soumettent à la torture et à des mauvais traitements dans la prison de Zanjan, dans la province de Zanjan, en lui refusant délibérément l'accès à des soins médicaux spécialisés, opportuns et adéquats, pour ses graves problèmes cardiaques. Selon des sources bien informées, Narges Mohammadi a eu une crise cardiaque en prison le 24 mars 2026 ; on l'a retrouvée inconsciente dans sa cellule, les membres froids, le corps engourdi et les yeux révilés. Ses compagnes de cellule l'ont amenée à l'infirmerie, où on lui a administré des médicaments, mais les autorités ont refusé de la transférer à l'hôpital. Le 30 mars, Narges Mohammadi a été examinée par un cardiologue en dehors de la prison ; celui-ci a estimé que les médicaments prescrits par le médecin de la prison de Zanjan avaient contribué à sa crise cardiaque et a mis en garde contre le risque d'une nouvelle crise.*

*Depuis lors, la santé de Narges Mohammadi s'est rapidement détériorée d'après sa famille et ses avocats, qui lui ont rendu visite en prison le 28 avril 2026, ajoutant qu'elle souffre de douleurs persistantes à la poitrine et se sent très mal. Elle a perdu 20 kilos depuis son arrestation le 12 décembre 2025, et cette perte de poids s'est accélérée ces deux derniers mois, selon une source bien informée. Le médecin légiste de Zanjan a rendu un avis le 13 avril en faveur de la suspension provisoire de sa peine pendant un mois pour raisons médicales, mais les autorités judiciaires refusent de la libérer et s'opposent même à son transfert à Téhéran pour y recevoir des soins. Selon ses avocats et sa famille, les médecins de Zanjan ont estimé que l'absence de soins médicaux spécialisés et suivis, qui ne sont dispensés qu'à Téhéran, met la vie de Narges Mohammadi en grave danger.*

*À la suite de son arrestation arbitraire le 12 décembre 2025 à Meched, dans la province du Khorassan-e Razavi, Narges Mohammadi a subi des actes de torture et des mauvais traitements, et a notamment reçu des coups violents assésés sur tout le corps et la tête, qui ont nécessité des soins médicaux, selon une source bien informée. Elle a ensuite été détenue dans un centre du ministère du Renseignement à Meched jusqu'au 10 février, avant d'être soudain transférée à la prison de Zanjan, sans que sa famille ni ses avocats n'en soient avertis ; elle y est toujours incarcérée dans un quartier où se trouvent des prisonnières condamnées pour des infractions violentes. Depuis mai 2021, les autorités iraniennes l'ont injustement déclarée coupable et condamnée à plus de 20 ans de prison, 154 coups de fouet et d'autres sanctions dans huit affaires*

*distinctes découlant de ses activités militantes en faveur des droits humains.*

***Je vous demande de libérer Narges Mohammadi immédiatement et sans condition, car il s'agit d'une prisonnière d'opinion détenue uniquement pour ses activités en faveur des droits humains, et d'annuler les condamnations iniques prononcées à son encontre.***

***Dans l'attente de sa libération, elle doit bénéficier d'une prise en charge médicale spécialisée digne de ce nom, notamment pour des soins qui ne sont pas dispensés en prison ni à Zanjan, et être protégée contre de nouveaux actes de torture et mauvais traitements. Une enquête indépendante, efficace et impartiale doit être menée sans délai sur ses allégations de torture et de mauvais traitements, et les personnes soupçonnées d'être pénalement responsables doivent être traduites en justice dans le cadre de procès équitables.***

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire, l'expression de ma haute considération.*

## COMPLEMENT D'INFORMATION

Avant sa crise cardiaque survenue le 24 mars 2026, les responsables de la prison de Zanjan avaient refusé à Narges Mohammadi des soins médicaux adéquats, notamment pour des douleurs thoraciques et des variations de la tension artérielle, ainsi que pour de violents maux de tête, des nausées et une vision double qui ont commencé à se manifester à la suite des actes de torture et autres mauvais traitements infligés après son arrestation, le 12 décembre 2025. Elle a été interpellée alors qu'elle exerçait pacifiquement ses droits fondamentaux pendant la cérémonie organisée en mémoire de l'avocat Khosrow Alikordi à Meched. Pendant sa détention dans un centre du ministère du Renseignement à la suite de son arrestation, Narges Mohammadi s'est sentie mal à plusieurs reprises, et a souffert de vertiges, a perdu connaissance et est tombée à terre ; elle n'a pas été autorisée à recevoir des soins adaptés. Selon des sources bien informées, au cours d'interrogatoires dans ce centre, Narges Mohammadi a subi des pressions pour rédiger des déclarations écrites condamnant le soulèvement national en Iran qui a débuté le 28 décembre 2025 - ce que Narges Mohammadi a refusé.

Les autorités iraniennes ont refusé à plusieurs reprises à Narges Mohammadi l'accès à des soins de santé adéquats en prison, ou les ont retardés, mettant ainsi sa vie en grave danger. Le 16 février 2022, elle a fait une série de crises cardiaques et a été opérée du cœur en urgence, mais a été reconduite en prison le 19 février, contre avis médical. Le 11 novembre 2023, les autorités ont de nouveau bloqué son transfert à l'hôpital et l'ont subordonné à l'obligation de porter le voile, lors même que les médecins avaient détecté la présence de fluide autour de son cœur, une obstruction à 80 % de deux artères nécessitant une angioplastie. Elle a finalement été conduite à l'hôpital le 16 novembre, mais est retournée en prison le même jour, contre avis médical. De plus, selon sa famille, les rapports médicaux de Narges Mohammadi datant de juillet et septembre 2024 faisaient état d'une aggravation de son état de santé, indiquant qu'un stent posé dans son artère lors d'une opération cardiaque d'urgence en février 2022 devait être remplacé en raison d'une obstruction, ce qui a finalement été réalisé fin octobre 2024. Le 3 novembre 2024, l'avocat de Narges Mohammadi a indiqué sur X qu'elle souffrait de multiples pathologies nécessitant un suivi, comme l'ont recommandé ses médecins. Le 4 décembre 2024, l'application de la peine de prison de Narges Mohammadi a été suspendue, car elle a bénéficié d'une libération provisoire jusqu'à son arrestation arbitraire le 12 décembre 2025 à Meched. Depuis, elle est derrière les barreaux.

Depuis près de 25 ans, Narges Mohammadi est victime de représailles de la part des autorités iraniennes en raison de son travail en faveur des droits humains, notamment de peines de prison iniques à répétition. L'affaire la plus récente de harcèlement judiciaire remonte à mai 2021, lorsqu'elle a dû purger une peine de deux ans et six mois pour avoir participé de façon pacifique, au cours d'un séjour antérieur en prison en décembre 2019, à un sit-in avec d'autres détenues du quartier des femmes de la prison d'Evin. Elles dénonçaient les homicides illégaux de manifestant·e·s et de passant·e·s commis lors des manifestations nationales de novembre 2019. Elle a été arrêtée arbitrairement le 16 novembre 2021 pour purger sa peine. Par la suite, elle a été déclarée coupable et condamnée dans le cadre de sept affaires distinctes pour des accusations liées à son militantisme pacifique. Il s'agit notamment d'une condamnation prononcée par le tribunal révolutionnaire pour des faits liés à la sécurité nationale, assortie de peines d'emprisonnement et d'autres sanctions, dont des flagellations, ainsi que d'une affaire pénale pour laquelle elle a été condamnée à une peine d'emprisonnement. Très récemment, le 8 février 2026, Narges Mohammadi a informé l'un de ses avocats que la Chambre n° 1 du tribunal révolutionnaire à Meched l'avait reconnue coupable d'infractions liées à la sûreté nationale et condamnée à sept ans et six mois de prison, ainsi qu'à d'autres sanctions. Le 6 octobre 2023, Narges Mohammadi a été [nommée](#) lauréate du prix Nobel de la paix 2023 « pour sa lutte contre l'oppression des femmes en Iran et son combat en faveur des droits humains et de la liberté pour tous ».

En Iran, la population, y compris les prisonnières et prisonniers, est [prise au piège](#) entre des attaques illégales américaines et israéliennes et la répression interne meurtrière. Entre le 28 février et le 7 avril 2026, les dizaines de milliers de frappes aériennes menées par les États-Unis et Israël contre des cibles à travers l'Iran ont causé de graves dommages civils. Lors des attaques, des proches de prisonniers et des défenseur·e·s des droits humains [ont signalé](#) à Amnesty International que des explosions ont eu lieu dans plusieurs prisons et établissements de détention, y compris à Zanjan. Pendant les attaques comme depuis le fragile cessez-le-feu annoncé le 7 avril 2026, ils ont par ailleurs fait état de pénuries de nourriture, d'eau potable et de produits d'hygiène dans les prisons. Ces attaques ont débuté alors que la population iranienne ne s'était pas encore remise du [massacre](#) sans

précédent de milliers de manifestant·e·s et de passant·e·s pendant le soulèvement de janvier 2026. Dans ce contexte, le risque de crimes atroces commis contre la population en Iran est plus élevé que jamais, qu'il s'agisse d'actes perpétrés par les autorités à l'intérieur du pays ou d'attaques menées depuis l'extérieur par les forces américaines et israéliennes.

**LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS** : persan, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE** : 3 juillet 2026

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER** : Narges Mohammadi (elle)

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE** : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/7447/2023/fr/>